

# Introduction

Cet ouvrage centré sur les mots d'ordre et slogans qui accompagnent la promotion de la ville mobile, verte et sûre trouve son unité autour d'une idée forte : la production de l'espace dans la ville contemporaine serait soumise à l'impératif d'attractivité dans un contexte d'exacerbation de la concurrence interurbaine. Cette mise en contexte macroéconomique permet de mieux comprendre et d'explicitier certains arrière-plans des politiques urbaines contemporaines de transport et de déplacements, qui restent souvent dissimulés derrière la rhétorique du développement durable et de la cité verte et policée.

## **Intensification de la compétition urbaine et mue entrepreneuriale des politiques publiques**

À l'échelle internationale, une somme de travaux en sciences sociales relevant du champ des études urbaines s'accorde autour du constat selon lequel le rôle des villes et des espaces urbains dans les fonctionnements des sociétés et des économies contemporaines aurait fortement évolué depuis plus de trois décennies. Les transformations du capitalisme et des systèmes productifs ont fait perdre aux villes leur fonction de foyers industriels pour en faire avant tout des centres de consommation, de coordination de systèmes de production redéployés à l'échelle mondiale, de connexion de flux de capitaux et d'informations, mais aussi des espaces d'innovation et de création et de reproduction de la force du travail du « capitalisme cognitif ». Ces bouleversements, que le terme de transition postfordiste permet sommairement mais efficacement de nommer, ont à la fois modifié la place de l'espace et des villes dans les processus d'accumulation, transformé les hiérarchies urbaines, bouleversé les structures sociales des villes, transformé les rapports entre les groupes sociaux, mais également fondamentalement infléchi les objectifs et les cibles des politiques urbaines. Dès lors, ce sont également les formes d'expression des inégalités et de la domination dans la ville qui se sont profondément modifiées.

Cette nouvelle donne économique fait des villes, plus que jamais, des places stratégiques de production de la plus-value, des espaces de création de valeurs foncière et immobilière, bref, des lieux par excellence de l'accumulation du

capitalisme globalisé<sup>1</sup>. Ce retour des villes<sup>2</sup>, incarné par la relance de la planification stratégique et la figure du projet urbain<sup>3</sup>, a pu se traduire, au moins pour les villes les mieux placées dans la nouvelle hiérarchie urbaine, par une certaine renaissance de l'urbanité chère à Jane Jacobs<sup>4</sup>, par la redécouverte du patrimoine urbain, par la promotion de la densification, par des retours en ville<sup>5</sup>. Mais ce mouvement s'accompagne aussi de mécanismes plus inquiétants du point de vue de la justice spatiale comme l'éviction, les déplacements, la stigmatisation de certains espaces et de certaines populations, ou encore le renforcement de certaines formes de domination et d'oppression dans la ville<sup>6</sup>.

Dans ce contexte, les interrogations sur la « ville juste<sup>7</sup> » se font saillantes et les effets sociaux et spatiaux des transformations des villes à l'ère postindustrielle ou postfordiste font l'objet d'une littérature abondante. Les concepts disponibles pour caractériser ces évolutions ne manquent pas : dualisation<sup>8</sup>, division<sup>9</sup>, gentrification<sup>10</sup>, ségrégation<sup>11</sup>, clubbisation<sup>12</sup> ou encore injustice spatiale<sup>13</sup>.

Quel rôle les politiques publiques en général et les politiques urbaines en particulier jouent-elles dans ces processus ? Pour les géographes et sociologues radicaux, ces politiques, loin de compenser les effets socio-spatiaux injustes liés à la transition postindustrielle ou postfordiste, les auraient plutôt accentués, et seraient ainsi devenues intrinsèquement génératrices d'injustice. On assisterait à un phénomène de néolibéralisation des villes et des politiques urbaines caractérisé par la priorité donnée à des politiques proactives d'offre visant à attirer les capitaux de l'économie post-industrielle et les emplois métropolitains stratégiques<sup>14</sup>. L'action publique ne disparaît pas. Elle se met au service de la généralisation des mécanismes de marché dans la production de l'urbain et dans la régulation des rapports entre les groupes sociaux qui peuplent la ville. En quelques années,

1. HARVEY D., « Social justice, postmodernism and the city », *International Journal of Urban and Regional Research*, 16, 4, 1992, p. 588-601.

2. LE GALÈS P., *Le retour des villes européennes, Sociétés urbaines, mondialisation, gouvernement et gouvernance*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003.

3. PINSON G., *Gouverner la ville par projet. Urbanisme et gouvernance des villes européennes*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.

4. JACOBS J., *The Death and Life of Great American Cities*, New York, Vintage, 1961.

5. BIDOU C. (dir.), *Retours en ville. Des processus de « gentrification » urbaine aux politiques de « revitalisation » des centres*, Paris, Descartes, 2003.

6. YOUNG I. M., *Justice and the Politics of Difference*, Princeton, Princeton University Press, 1990.

7. FAINSTEIN S., *The Just City*, Ithaca, NY, Cornell University Press, 2010.

8. SASSEN S., *La globalisation. Une sociologie*, Paris, Gallimard, 2009.

9. FAINSTEIN S., GORDON I., HARLOE M. (dir.), *Divided Cities: New York & London in the Contemporary World*, Oxford, Blackwell, 1992.

10. SMITH N., *The New Urban Frontier: Gentrification and the Revanchist City*, Londres, Routledge, 1996.

LEES L., SLATER T., WYLY E. (dir.), *The Gentrification Reader*, New York, Routledge, 2010. *Sociétés contemporaines*, « Gentrification. Discours et politiques », n° 63, 2006. *Espaces et Sociétés*, « La gentrification urbaine », n° 132-133, 2008.

11. *Revue française de sociologie*, « Espace et ségrégations », vol. 50, n° 3, 2009.

12. CHARMES É., *La ville émietlée. Essai sur la clubbisation de la vie urbaine*, Paris, PUF, 2011.

13. *Annales de géographie*, « Justice spatiale », n° 665-666, 2009. *Justice spatiale/Spatial Justice*, « Espace et justice », n° 1, 2009.

14. PECK J., TICKELL A., « Neoliberalizing Space », *Antipode*, 34, 3, 2002, p. 380-404. HACKWORTH J., *The Neoliberal City. Governance, Ideology and Development in American Urbanism*, Ithaca, NY, Cornell University Press, 2007.

le socle du keynésianisme spatial, qui assurait une redistribution des ressources entre espaces bien dotés et espaces moins bien dotés avec l'objectif de niveler les conditions de vie aurait été ébranlé. Les politiques redistributives d'inspiration keynésienne seraient désormais supplantées par ce que Neil Brenner appelle les « *locational policies*<sup>15</sup> », c'est-à-dire par des politiques dont les cibles sont les entreprises et les groupes sociaux nomades et détenteurs de ressources pour le développement économique, l'image et le rayonnement du territoire. L'action publique et les finances locales seraient mises au service de ces intérêts.

Cette évolution des politiques urbaines a été particulièrement nette aux États-Unis et en Grande-Bretagne, à partir du début des années 1980, sous les gouvernements respectifs de Ronald Reagan et de Margaret Thatcher. Les politiques de réduction des dépenses publiques et les réformes qui ont affecté les mécanismes de l'État-Providence dans ces deux pays ont eu pour effet de réduire le soutien des États centraux aux villes, y compris, et surtout, les plus durement frappées par la désindustrialisation. Ces gouvernements, fortement influencés par les principes du *public choice*, ont fait le choix de mettre en concurrence les villes et les territoires pour conjurer la crise industrielle et stopper la dégradation des services et des conditions de vie. Dans ce contexte de mise en concurrence et de dérégulation des marchés de biens et de capitaux, les villes ont donc été incitées à identifier et à valoriser leur avantage comparatif, à développer des politiques proactives d'attraction des investissements et des groupes sociaux stratégiques. Les gouvernements urbains se sont convertis, de manière plus ou moins contrainte, à l'entrepreneurialisme<sup>16</sup>. Dès lors, l'objectif central des politiques urbaines ne serait plus principalement de produire des services à destination des ménages mais de vendre la ville à des groupes sociaux dotés de ressources pour participer au rayonnement urbain. L'observation des stratégies urbaines déployées dans les villes industrielles en reconversion et en quête d'une nouvelle attractivité et d'une nouvelle image, permet, de ce point de vue, de prendre la mesure de la force de ce mouvement, qui voit les politiques urbaines basculer vers une logique de l'offre<sup>17</sup>. Ainsi, loin de compenser les effets socio-spatiaux liés à la transition postfordiste, les politiques publiques les auraient plutôt accentués, et seraient ainsi devenues intrinsèquement génératrices d'injustice.

Cet entrepreneurialisme et cette généralisation des mécanismes marchands ont une traduction spatiale. Avec le capitalisme postfordiste, l'espace urbain prendrait le relais des processus économiques pour produire et accentuer les inégalités. Ainsi, à partir des années 1990, la reprise de l'accroissement des écarts de richesse entre groupes sociaux et l'emballlement des mécanismes de la rente foncière se combinent pour alimenter des mécanismes puissants d'inscription spatiale des

15. BRENNER N., *New State Spaces: Urban Governance and the Rescaling of Statehood*, Oxford, Oxford University Press, 2004.

16. HARVEY D., « From managerialism to entrepreneurialism: the transformation of urban politics in late capitalism », *Geografiska Annaler*, 71, B, 1989, p. 3-18.

17. ROUSSEAU M., « Vendre la ville (post) industrielle. Capitalisme, pouvoir et politiques d'image à Roubaix et à Sheffield (1945-2010) », thèse de doctorat en science politique, université Jean Monnet, Saint-Étienne, 2011.

inégalités sociales. Un peu partout, les opérations de renaissance urbaine, les grands projets de réaménagement de quartiers centraux ou péri-centraux dont l'objectif affiché est de « requalifier » la ville, c'est-à-dire de créer de la valeur foncière, sont autant de figures imposées du projet urbain qui témoignent de cette exacerbation des logiques de compétitivité dans la production de l'espace urbain.

### Requalifier la ville : l'impératif post-fordiste de qualité urbaine

Ces cadres d'analyse centrés sur les transformations du capitalisme et des politiques économiques et post-industrielles qui affectent les villes appellent une analyse fine des politiques urbaines contemporaines. En effet, le contexte de spécialisation des économies capitalistes avancées sur une base tertiaire de haut niveau fait de la production de l'espace un enjeu clé : la compétition interurbaine se joue sur la qualité de l'environnement urbain, l'essor des préoccupations de durabilité urbaine paraît indissociable de celle de « qualité de vie en ville ». D'une aide indirecte au développement économique, ces politiques urbaines tendent à devenir toute la politique de développement économique.

La philosophie en vogue de la « renaissance urbaine », du « renouvellement urbain<sup>18</sup> », du « refaire la ville sur la ville » est une renaissance physique, économique et esthétique des villes basées sur l'action urbanistique et architecturale. Dans ce contexte, le renouvellement urbain (en France) et la renaissance urbaine (en Grande-Bretagne) donnent lieu à des constructions discursives relativement homogènes véhiculant un nouvel imaginaire de la ville et de l'urbanité. Ces discours participent d'une entreprise qui vise à gommer les stigmates de l'ère industrielle. Ils sont présentés comme une alternative à l'urbanisme moderne permettant de rompre la dépendance automobile. Les références et l'imagerie du « village urbain » (*Urban village*, noyaux villageois), faite d'interactions sociales dans la rue, les espaces publics, les cafés et les petits commerces sont mobilisées. La sémantique du renouvellement urbain et de ses notions connexes (densité, qualité urbaine, durabilité) est imprégnée d'une vision idéalisée de l'urbanisme traditionnel des villes d'Europe continentale et par le *New Urbanism* américain ou urbanisme « néo-traditionnel » qui a pour but de restaurer des espaces publics de qualité, une échelle humaine et un sens de la communauté par la forme urbaine. Cette imagerie est largement relayée par les acteurs privés participant à la production de l'urbain (promoteurs immobiliers en tête) qui la diffusent au travers des outils du marketing urbain et du *benchmarking* tels que les palmarès urbains (sur la qualité des services urbains, la qualité de vie, le bien-être, les villes où il fait bon vivre, les villes préférées des entrepreneurs, etc.). Les politiques de transport et de déplacement, les opérations de requalification de la voirie et des espaces publics sont toujours considérées par les promoteurs du renouvellement

18. Loi « Solidarité et renouvellement urbains » (2000), concernant la France.

urbain comme un levier déterminant au sein de ces politiques publiques. Or, cette représentation de l'urbanité serait socialement sélective<sup>19</sup>.

Un ensemble de travaux récents soutiennent que l'objectif de qualité urbaine et sa déclinaison durable dans le Développement urbain durable (DUD), sont utilisés par les acteurs des politiques urbaines comme un moyen de renforcer l'attractivité territoriale par l'image et la promotion d'une certaine qualité de vie<sup>20</sup>. Le développement urbain durable et la cohésion sociale ont supplanté la protection de l'environnement et de la solidarité sociale et ce changement sémantique est loin d'être anodin. Neil Brenner y voit le signe d'une évolution de la raison d'être des politiques urbaines qui ne chercheraient plus tant à s'attaquer aux problèmes de protection de l'environnement et de solidarité sociale en tant que tels, pour eux-mêmes (pauvreté, exclusion, dégradation environnementale) mais à en contrôler le niveau, l'intensité pour limiter des risques (émeutes, pollutions, etc.) dommageables à la compétitivité des métropoles. Ces politiques urbaines seraient donc au service d'un agenda qui les surplombe : garantir un climat urbain favorable aux affaires et au commerce<sup>21</sup>. Le capitalisme post-fordiste donnerait à voir un glissement des stratégies visant à positionner les villes non plus tant dans la division internationale de la production que dans la division internationale de la consommation<sup>22</sup>. Ces logiques de concurrence par l'offre de qualité urbaine, se « caleraient » sur les attentes présumées des nouvelles bourgeoisies urbaines, sur celles des cadres occupant les emplois métropolitains considérés comme stratégiques. Stratégie délibérée de développement économique, portée par l'État<sup>23</sup> ou par les collectivités<sup>24</sup> pour générer de la richesse et de la croissance, la gentrification, définie par l'arrivée au sein d'un quartier de ménages dont les revenus sont supérieurs au niveau de revenu moyen des ménages du quartier, permettrait ainsi de créer de la richesse à deux niveaux : celui des taxes ménages, abondées dès lors que les revenus des ménages augmentent ; celui, surtout, de la rente foncière dès lors que l'arrivée massive de population à plus fort revenu provoque une hausse des valeurs foncières et immobilières dans l'ensemble du quartier.

19. COLOMB C., « Le *New labour* et le discours de la "renaissance urbaine" au Royaume-Uni. Vers une revitalisation ou une gentrification accélérée des centres-villes britanniques », *Sociétés contemporaines*, n° 63, 2006, p. 15-37.

20. JOUVE B., LEFÈVRE C., « Métropoles confisquées : élites économiques et grands élus aux commandes », dans DA CUNHA A., KNOEPFEL P., LERESCHE J.-P., NAHRATH S. (dir.), *Les enjeux du développement urbain durable. Transformations urbaines, gestion des ressources et gouvernance*, Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, 2005, p. 405-424. BÉAL V., « Politiques urbaines et développement durable : vers un traitement entrepreneurial des problèmes environnementaux? », *Environnement Urbain/Urban Environment*, n° 3, 2009, p. 64-82. SWYNGEDOUW E., « The Antinomies of the Postpolitical City: in search of a Democratic Politics of Environmental Production », *International Journal of Urban and Regional Research*, 33.3, 2005, p. 601-620.

21. BRENNER N., *New State Spaces: Urban Governance and the Rescaling of Statehood*, Oxford, Oxford University Press, 2004.

22. PECK J., TICKELL A., « Neoliberalizing space », *Antipode*, vol. 34, 3, 2002, p. 380-404.

23. SMITH N., *The New Urban Frontier: Gentrification and the Revanchist City*, Londres, Routledge, 1996.

24. ROUSSEAU M., « Gouverner la gentrification. Différentiel de loyer et coalitions de croissance dans la ville en déclin », *Pôle Sud*, 32, 2010, p. 57-72.

Le mot d'ordre de qualité urbaine et la constellation de notions qui lui sont associées – la qualité urbaine est forcément dense et durable, elle est souvent centrale et contre l'automobile – mérite donc d'être interrogé au prisme des effets socio-spatiaux des pratiques qu'il légitime. Ce mot d'ordre vient en effet légitimer une gestion différenciée de l'espace urbain justifiée par l'effet de « ruisellement » qui véhicule l'idée que les bénéfices de la croissance vont se répartir spontanément sur tout le territoire urbain. Ce raisonnement vient du même coup légitimer un surinvestissement public (politique et financier) dans quelques hauts-lieux de la ville considérés comme stratégiques. Cette imagerie de la ville de qualité est également caractérisée par un modèle esthétique et économique qui encourage la présence de certains groupes socio-professionnels dans la ville... au détriment d'autres. Il n'est pas exagéré, et les développements qui suivront étayeront ce propos, d'affirmer que l'impératif de qualité urbaine participe d'un modèle sélectif insulaire de production de l'espace, qu'il vient légitimer des politiques urbaines qui alimentent des opérations de tri spatial et de tri social au sein de la ville post-fordiste.

Il ne s'agit pas d'affirmer ici que toutes les politiques urbaines déployées par les villes françaises participent délibérément de ce modèle sélectif insulaire mais bien d'affirmer que la mise en débat d'un certain nombre de mots d'ordre à la mode est cruciale tant leurs présupposés normatifs sont lourds et leur mise en œuvre peut tendre à balkaniser la ville.

Alors que le discours sur l'inclusion sociale est une composante du discours sur la renaissance urbaine durable, le changement d'image de la ville s'accompagne souvent de la mise en place de mécanismes de contrôle social de l'espace et des populations qui y circulent. On touche là une autre facette des politiques urbaines contemporaines liée à la préservation de l'ordre, au souci de sécurité, au contrôle des populations.

## Les formes renouvelées de l'ordre urbain

Des travaux issus de divers champs disciplinaires, comme la sociologie, le droit, la géographie ou l'urbanisme, montrent le renforcement de la préoccupation de l'ordre urbain dans les villes contemporaines. Cette tendance peut être interprétée comme participant de stratégies de « reconquête » de la ville, ou du moins de certains espaces centraux ou stratégiques, déployées par des coalitions urbaines (gouvernements locaux, milieux d'affaires, etc.) au détriment des populations défavorisées ou marginalisées, la mise en ordre visant alors le tri des populations et le contrôle des conduites.

Certains auteurs insistent sur le changement de contexte lié à la mutation vers la ville entrepreneuriale. L'ordre urbain, le tri social ne sont pas des préoccupations nouvelles, mais dans la ville entrepreneuriale cela devient un enjeu crucial dans la compétition entre villes pour attirer les investissements, les grandes firmes, les populations aisées et solvables, les consommateurs et les touristes. Selon Roy Coleman, il s'agit notamment d'imposer des normes comportementales

et de trier les populations pour valoriser l'image de la ville et pour dissimuler les clivages sociaux, aux yeux des consommateurs et des touristes notamment<sup>25</sup>. La mise en ordre de la ville peut être comprise dans un sens très large, elle ne vise pas seulement le respect des lois, des normes sociales et des règles de la civilité, l'espace public sûr, propre et sain, mais aussi l'espace public bien rangé, bien ordonné, où chaque population est à sa place, où les mendiants et les prostituées se tiennent loin des quartiers commerçants ou patrimoniaux, où les voitures des travailleurs pendulaires n'occupent pas la place de celles des visiteurs et des consommateurs<sup>26</sup>, où les clochards ne s'allongent pas sur les bancs destinés aux clients des transports en commun ou aux touristes, ne s'assoient pas sur le rebord des vitrines, etc.<sup>27</sup>.

La recherche de l'ordre urbain se manifeste sous de multiples formes, comme l'intensification de la surveillance et son développement technologique, le déploiement de nouveaux règlements urbains et de nouveaux moyens répressifs, l'instrumentalisation du système pénal, les diverses formes de l'urbanisme sécuritaire, ou certaines pratiques du design urbain.

Le thème de la surveillance a fait l'objet de nombreux travaux, en particulier dans la mouvance des *surveillance studies* qui se situent dans une tradition plutôt foucauldienne. David Lyon explique l'intensification de la surveillance dans les sociétés néolibérales par la nécessité de plus en plus pressante, pour les différents lieux de pouvoir tels que les firmes, les États ou les collectivités, dans un contexte concurrentiel et globalisé, de connaître, de contrôler et d'anticiper les comportements et les risques, qu'il s'agisse des comportements des consommateurs, des employés, des citoyens ou des usagers de l'espace public<sup>28</sup>. Le développement des technologies de surveillance visuelle des espaces comme la vidéosurveillance ne constitue qu'un des aspects les plus visibles de cette intensification. Au-delà de la surveillance, les règlements locaux apportent aussi leur lot à la « myriade de technologies et de pratiques de mise en ordre de nature juridique et morale<sup>29</sup> ». Ils visent aujourd'hui à régenter les conduites dans l'espace public sous des aspects toujours plus nombreux et variés, qu'il s'agisse de la mendicité, des comportements

25. COLEMAN R., « Reclaiming the streets: Closed circuit television, neoliberalism and the mystification of social divisions in Liverpool, UK », *Surveillance & Society*, vol. 2, 2004, p. 293-309.

26. Sur ce point, voir par exemple : BIDAUX S., « Développement durable et archétypes de l'automobilité dans les discours institutionnels, Aix-en-Provence et Lausanne », dans MAILLEFERT M., PETIT O., ROUSSEAU S. (dir.), *Ressources, patrimoine, territoires et développement durable*, Bruxelles, Peter Lang, 2010, p. 133-155.

27. Il est vrai d'autre part que l'ordre et la régularité, dans un sens plus géométrique, ont souvent joué un rôle important dans la composition urbaine, non sans rapport d'ailleurs avec les formes du pouvoir (RIBOULET P., *Onze leçons sur la composition urbaine*, Paris, Presses de l'École nationale des ponts et chaussées, 1998). Néanmoins, pour Pierre Riboulet, du point de vue des formes urbaines, la ville libérale est un « espace mélangé, sans ordre, dans certains endroits complètement hétéroclite et désorganisé », mais il ajoute : « Ceci ne veut pas dire que cet espace soit finalement sans loi. Au terme de son procès contradictoire, des logiques sociales apparaissent dont la plus frappante est celle de la ségrégation opérée par la sélection du marché. » (*Op. cit.*, p. 123.)

28. LYON D., « Globalizing surveillance, comparative and sociological perspectives », *International Sociology*, vol. 19, n° 2, 2004, p. 135-149.

29. Traduit de COLEMAN R., « Surveillance in the city: primary definition and urban spatial order », *Crime Media Culture*, vol. 1, n° 2, 2005, p. 131-148 (citation p. 131).

polluants (salissures, déjections canines), voire de la pratique du skateboard ou du port de la casquette<sup>30</sup>. Le système pénal lui-même tend à être instrumentalisé à des fins de gestion des espaces : selon Denis Salas, en matière pénale, « on passe d'un modèle de réponse à l'acte ou de traitement des individus à la régulation des espaces et des populations qui vivent sur un espace donné<sup>31</sup> ».

Les différentes formes de l'urbanisme sécuritaire, dont le but est de contribuer à la prévention de la délinquance en travaillant sur la conception de l'espace urbain, participent aussi de cette mise en ordre. Elles s'appuient tantôt sur l'idée d'une « surveillance naturelle » par un public nombreux, dans un espace public néo-traditionnel, aux visibilités dégagées et favorisant le passage et l'activité, dans l'esprit des écrits de Jane Jacobs<sup>32</sup>, tantôt sur l'idée d'un aménagement favorisant l'appropriation des espaces communs comme de l'espace public local par les résidents, et la création d'un sentiment d'appartenance territoriale. Cette appropriation, permettant le contrôle des intrus et des étrangers au quartier, repose notamment sur une segmentation forte de l'espace urbain et un réseau peu ouvert. Cette seconde conception est centrale chez certains auteurs comme Oscar Newman<sup>33</sup>. La forme extrême de cette orientation territorialisante de l'urbanisme sécuritaire est le quartier fermé (*gated community*). Ces concepts restent peu goûtés des aménageurs et des collectivités locales en Europe continentale, mais de nombreuses pratiques d'aménagement actuelles, comme la « résidentialisation » de l'habitat collectif, la construction de résidences sécurisées ou de lotissements fermés, semblent néanmoins s'apparenter en partie aux démarches de l'urbanisme sécuritaire anglo-saxon, y compris les moins engageantes<sup>34</sup>. L'ordre urbain est également un enjeu de concurrence entre espaces au sein même de la ville : les opérations d'urbanisme sécuritaire visent aussi à attirer ou retenir les classes moyennes ou supérieures, à favoriser l'investissement privé, ou du moins à éviter la dévalorisation d'un quartier<sup>35</sup>.

Enfin la conception de l'espace public et le design des aménagements sont parfois utilisés pour formater les conduites, dissuader certains usages de l'espace, sinon chasser indirectement les populations jugées indésirables comme les clochards ou les jeunes désœuvrés. Les bancs conçus pour éviter que l'on puisse s'y allonger ou les multiples dispositifs dissuadant de s'installer dans l'encoignure d'une vitrine ou d'une porte cochère en sont de bonnes illustrations<sup>36</sup>.

30. Sur ces derniers exemples, voir : COLEMAN R., « Reclaiming the streets: Closed circuit television, neoliberalism and the mystification of social divisions in Liverpool, UK », *Surveillance & Society*, vol. 2, 2004, p. 293-309.

31. SALAS D., *La volonté de punir, essai sur le populisme pénal*, Paris, Hachette, 2005, p. 43 ; voir aussi, à ce sujet, le processus d'extension de l'État pénal décrit par WACQUANT L. dans « Ordering insecurity: Social polarization and the punitive upsurge », *Radical Philosophy Review*, vol. 2, 2008, p. 9-27.

32. JACOBS J., *The Death and Life of Great American Cities*, New York, Vintage, 1961.

33. NEWMAN O., *Creating Defensible Space*, US Department of Housing and Urban Development, 1996.

34. Voir notamment CHARMES É., « La résidentialisation et le retour à la rue », *Urbanisme*, n° 353, 2007, p. 64-65.

35. NEWMAN O., *op. cit.*

36. Voir à ce sujet la série de photographies présentée par PATÉ G., ARGILLET S. : « Bancs publics, regard sociologique sur l'ordinaire des espaces urbains », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 159, 2005, p. 116-120.



Il s'agit d'une part de lutter contre l'immobilité, de favoriser la consommation<sup>37</sup>, d'assurer le bon fonctionnement du commerce en libérant l'accès aux vitrines ; mais il s'agit aussi d'éliminer ce qui pourrait nuire à l'image des beaux quartiers et des quartiers commerçants, d'écarter les populations dont on juge qu'elles font peur ou qu'elles font tache, et qui rappellent l'existence de clivages sociaux.

La plupart de ces stratégies de mise en ordre restent cependant très implicites, peu discutées, peu négociées, comme si une sécurisation diffuse, mais très inégalement répartie dans l'espace urbain et socialement ségrégative, s'imposait sans qu'on n'en mesure les implications sociales et politiques.

### Une exception européenne ?

Le tableau peut apparaître un peu sombre. Il est brossé ici en mobilisant une littérature qui s'appuie beaucoup sur les expériences américaine et anglaise. Or, les sociétés européennes, leurs villes, leurs États ont une autre histoire. Elles sont marquées par un héritage dont on peut penser qu'il leur permet de résister à la poussée néolibérale, ou du moins de trouver d'autres compromis pour réguler et amortir les mutations du capitalisme<sup>38</sup>. Ainsi, le rôle qu'a joué historiquement l'État dans l'organisation du développement capitaliste, la régulation de ses contradictions dans le cadre de l'État-Providence, la présence toujours forte des services et des emplois publics, la légitimité de l'intervention publique dans une tradition wébérienne sont autant d'éléments qui contribueraient à protéger les villes européennes du développement de contrastes socio-spatiaux qui touchent les villes américaines ou celles du monde émergent. De fait, on sait que le mouvement de réformes d'inspiration néolibérale qu'a connu l'Europe dans les années 1980 et 1990 a donné lieu à des réceptions et à des traductions différenciées selon les États : réforme globale en Angleterre sous l'impulsion du gouvernement lui-même et des *think thanks* peuplés d'économistes néolibéraux doctrinaires, encerclement progressif en France par un néolibéralisme gestionnaire qui pénètre peu à peu les communautés de politiques publiques<sup>39</sup>. Pour autant, ces processus de diffusion, certes différenciés, du projet néolibéral signifient aussi... que ce projet se diffuse. Ainsi, il semble bien qu'on ait affaire à une tendance lourde, à une inflexion significative de la raison d'être de l'action publique, qui n'épargne pas les sociétés européennes, et qui se traduit de plus en plus nettement par l'investissement des institutions et acteurs publics locaux et nationaux dans la mise en place d'initiatives, de programmes et de stratégies orientés vers l'impératif de compétitivité et l'accompagnement des logiques de

37. ROUSSEAU M., « La ville comme machine à mobilité, capitalisme, urbanisme et gouvernement des corps », *Métropoles*, n° 3, 2008, p. 181-206.

38. LE GALÈS P., *Le retour des villes européennes. Sociétés urbaines, mondialisation, gouvernement et gouvernance*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003.

39. JOBERT B., « Introduction. Le retour du politique », dans JOBERT B. (dir.), *Le tournant néo-libéral en Europe. Idées et recettes dans les pratiques gouvernementales*, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 9-20.

marché<sup>40</sup>. C'est pourquoi, sans nier les différences culturelles et sans affirmer non plus que toutes les villes européennes et toutes les villes françaises sont touchées par tous les aspects de cette évolution néolibérale des politiques urbaines, il nous semble cependant important de ne pas ignorer cette littérature critique, parfois radicale. Il ne s'agit pas de se faire peur mais bien d'ouvrir des débats et des controverses pour alimenter des politiques urbaines qui ne soient pas seulement verdies, mais qui soient réellement porteuses d'un modèle urbain soutenable écologiquement et socialement.

40. LE GALÈS P., SCOTT A., « La révolution bureaucratique britannique. Autonomie sans contrôle ou "freer markets, more rules" », *Revue française de sociologie*, vol. 48, n° 2, 2008, p. 301-330. BRENNER N., THEODORE N. (dir.), *Spaces of Neoliberalism. Urban Restructuring in North America and Western Europe*, Oxford, Blackwell, 2002.